

Communiqué de presse du Conseil administratif

À l'attention des médias

22 avril 2026

Autoroute Machilly–Thonon (A412) : la Ville de Genève renforce son action juridique et environnementale

Le Conseil administratif de la Ville de Genève a décidé de renforcer et d'élargir son action contre le projet d'autoroute Machilly–Thonon (A412), à la lumière notamment des nouvelles critiques émises par le Conseil national de la protection de la nature (CNPN) français et des risques environnementaux avérés pour le territoire genevois.

Dans un avis rendu le 26 février 2026, le CNPN a formulé des observations très critiques sur la demande d'autorisation environnementale du projet, relevant notamment des atteintes majeures à la biodiversité ainsi que des insuffisances significatives des mesures prévues pour éviter, réduire ou compenser les impacts écologiques. Ces constats renforcent les préoccupations de longue date de la Ville de Genève quant à la compatibilité de cette infrastructure avec les objectifs de protection de l'environnement et de développement durable.

Consultation transfrontalière et Convention d'Espoo

Dans ce contexte, la Ville de Genève participera officiellement à la procédure de consultation ouverte par le Canton de Genève dans le cadre de la Convention d'Espoo, laquelle impose à la France de consulter la Suisse lorsque des projets sont susceptibles d'avoir des effets environnementaux transfrontaliers. La Ville fera valoir, dans ce cadre, l'ensemble de ses arguments relatifs aux nuisances et impacts potentiels sur le territoire genevois. Le Conseil administratif a décidé de mandater Me Christian Huglo, avocat spécialisé en droit de l'environnement, afin d'assister la Ville dans la rédaction de ses déterminations et dans le suivi de cette procédure.

Nouvelle demande d'abrogation de la déclaration d'utilité publique

Au vu de ces éléments nouveaux, le Conseil administratif entend également déposer une nouvelle demande d'abrogation de la déclaration d'utilité publique du projet d'autoroute A412 auprès du Premier ministre français. En cas de décision négative, un recours sera formé devant le Conseil d'Etat français. Cette démarche repose sur l'avis critique du CNPN, qui constitue un élément nouveau important venant s'ajouter aux arguments juridiques et environnementaux déjà soulevés par la Ville au cours des années précédentes.

Action indemnitaire et mobilisation des communes genevoises

Par ailleurs, anticipant les conséquences négatives du projet sur son territoire et sur celui des communes genevoises riveraines, la Ville de Genève engagera une action indemnitaire contre l'Etat français afin de faire valoir les dommages susceptibles de résulter de la construction de l'autoroute et du trafic induit. Le Conseil administratif souhaite, dans ce cadre, mobiliser les communes genevoises de la rive gauche potentiellement impactées par le projet afin de coordonner les démarches et d'évaluer de manière globale les préjudices environnementaux, territoriaux et économiques. Une expertise indépendante sera mandatée afin de chiffrer ces dommages.

Une position constante en faveur de l'environnement

Par ces décisions, la Ville de Genève réaffirme sa détermination à défendre la qualité de vie des habitantes et habitants, la protection de la biodiversité et le respect des engagements environnementaux internationaux. Elle poursuivra toutes les voies juridiques et institutionnelles à sa disposition pour que les enjeux environnementaux et transfrontaliers liés au projet d'autoroute A412 soient pleinement pris en compte.

Contact : Département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL)

M. Alfonso Gomez, Maire, en contactant Mme Anne Bonvin Bonfanti, Conseillère de direction, 022 418 22 43 / 079 594 14 92 – anne.bonvin-bonfanti@geneve.ch

La Ville de Genève accorde un soutien exceptionnel au Musée Sursock à Beyrouth

Le Conseil administratif de la Ville de Genève a décidé d'octroyer une aide financière exceptionnelle de 10'000 francs au Musée Sursock à Beyrouth, institution culturelle majeure actuellement confrontée à de graves difficultés de fonctionnement dans le contexte de la crise que traverse le Liban. Cette décision donne suite à une demande formelle adressée par la direction du Musée Sursock, transmise par le Musée d'art et d'histoire de Genève.

Forte des liens de collaboration qui unissent depuis de nombreuses années le Musée d'art et d'histoire de Genève et le Musée Sursock, la Ville de Genève réaffirme son attachement aux valeurs de solidarité et de coopération entre institutions culturelles, particulièrement en période de crise. Les musées jouent en effet un rôle essentiel dans la préservation de l'histoire et du patrimoine commun de l'humanité.

En parallèle, le Département de la culture et de la transition numérique a entrepris des démarches auprès de plusieurs organisations suisses et internationales, notamment l'ALIPH, l'Association des musées suisses (AMS), ICOM Suisse et la Société suisse pour la protection des biens culturels (SSPBC), afin d'encourager une mobilisation coordonnée en soutien au Musée Sursock.

Contact : Département de la culture et de la transition numérique (DCTN)

Mme Nelly Cauliez, Conseillère en conservation du patrimoine, 022 418 65 88 / 076 563 07 35 – nelly.cauliez@geneve.ch